



La Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe est le seul organisme du département agréé pour la réalisation du service public d'enregistrement et de contrôle de performance des ruminants (Arrêté du 24 décembre 2014 portant agrément des organismes chargés de la réalisation du service public d'enregistrement et de contrôle des performances des ruminants).

+ Performant + Zen + Facile + Pro

Ayez l'esprit léger en donnant + + + + de poids à votre élevage !!

Nous vous proposons

- Un **contrôle de performances sur vos veaux** (avant sevrage) et vos **génisses de renouvellement** (post sevrage).
- Des pesées et des pointages tous les trimestres

Vous Souhaitez

- **ESTIMER** le **potentiel de croissance** et l'aptitude à **l'allaitement de votre troupeau**
- **CONNAITRE** l'aptitude génétique de vos animaux à développer du muscle et du squelette

Vous obtenez

- Le **Calcul d'indicateurs** permettant le pilotage de votre élevage : **GMQ, IVV...**
- La **Valorisation des données du contrôle de performances** pour la stratégie de reproduction et le choix des reproductrices.
- Une réunion **BILAN** annuelle

Prestation en partenariat avec « Sélection Créole »

Qui Contacter ?

Conseiller Ruminant

ALEXANDRE Régis (alexandre.r@guadeloupe.chambagri.fr)

☎ : 0590 32 08 86



PUBLIC CONCERNÉ

- Éleveur Bovin viande adhérent à la Certification de Parenté Bovine
- Éleveur adhérent à un programme de sélection génétique

MODALITÉS

- Signature des contrats VA4 & VPS
- 2 pesées avant 300 jours (pour les veaux avant sevrage)
- 2 pesées entre le sevrage et 28 mois (pour les génisses en post sevrage)

COÛT

- Prix forfaitaire selon projet et sur demande. Conditions Générales de vente disponibles sur demandes